



Société
Centrale
Canine



CHARTRE « ECOLE DU CHIOT DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE ».

Cette chartre définit les rapports entre la Société Centrale Canine et la Société Royal Canin, dans le cadre de l'action commune menée pour le développement des « Ecoles du chiot de la S.C.C. » dans les clubs affiliés à des sociétés canines régionales ou territoriales.

Article 1 : CERTIFICATION DES CLUBS

La CNEAC, pour la Société Centrale Canine, a identifié tous les clubs faisant fonctionner une école du chiot. Ces clubs seront habilités « Ecole du chiot » par la SCC. Ils doivent pour cela respecter les points suivants :

Posséder un moniteur en éducation canine 1er degré ayant suivi un stage « Ecole du Chiot de la SCC ».

- Avoir une zone délimitée réservée pour les chiots et aménagée suivant les préconisations de la COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION ET D'ACTIVITES CYNOPHILES. (1)
- Assurer au moins une séance par semaine pour les chiots
- Transmettre au Groupe de Travail Education un rapport annuel d'activité
- Les clubs ayant une école du chiot habilitée recevront une plaquette d'identification « école du chiot de la SCC ».
- Ils utiliseront le matériel de communication « Ecole du chiot » qui leur sera fourni.

Ils pourront recevoir de la part de Royal Canin :

Gratuitement :

- Un Totem « Ecole du chiot de la S.C.C. ».
- Un guide « Connaître et comprendre son chiot ».
- Un dossier de presse.
- Des Calicots « Ecole du chiot »
- Des affiches et Flyers personnalisés.
- Un DVD de présentation de l'école du chiot.

Pour 1,30€ :

- Une pochette ventrale «école du chiot de la SCC» pour chaque adhérent éduquant un chiot. Les CTR pourront les commander par 50 auprès du fournisseur.

Les clubs gardent la liberté d'avoir des relations commerciales avec d'autres sociétés de Pet-Food.

Article 2 : DIPLOME

La SCC remet à chaque adhérent ayant suivie la formation «Ecole du chiot de la S.C.C. » un diplôme officiel de la SCC. Ce diplôme est gratuit il est remis par le moniteur du club, sous le contrôle du Président, si possible en présence d'élus et de responsables de la commune. La presse locale sera invitée.

Article 3 : FORMATION ET SUBVENTION

Royal Canin apporte son soutien à la formation des moniteurs en affectant une somme de 304€ à la structure organisatrice d'un stage de formation « Ecole du chiot de la SCC ». Cette somme sera versée après que l'organisateur est envoyé au secrétariat de la CNEAC le compte rendu du stage, la liste des stagiaires, quelques photos du stage et la demande d'indemnité. Ce stage devra par ailleurs suivre le protocole défini par la CNEAC : inscription du stage avec un N° d'homologation de la CNEAC, formateurs CNEAC et vétérinaires recensés par la commission dont Alexandre BALZER détient la liste)

Article 4 : AIDES DES DELEGUES ROYAL CANIN

Royal canin fournira gratuitement des pochettes en papier recyclé, pour chaque formation de moniteur.

Les délégués régionaux Royal Canin doivent aussi aider les CTR à la mise en place de ces stages : fourniture de supports pédagogiques pour la partie nutrition, offre de packages publicitaires. ROYAL CANIN dispose de 60 commerciaux sur le terrain. Le CTR doit s'adresser aux quatre Directeurs Régionaux Pro ROYAL CANIN qui sont les coordinateurs régionaux du dossier « Ecole du chiot » chez RC.

Article 5 : PROMOTION

La SCC et la société ROYAL CANIN s'associent pour promouvoir les « école du chiot de la SCC ».

- Création de lien entre les différents sites web concernés. www.france-agility.com; www.royalcanin.fr; www.comment-nourrir-mon-chien.fr Etc.
- Mise ne place d'un visuel commun défini avec ROYAL CANIN.
- Prospector les vétérinaires : ROYAL CANIN par ses commerciaux et la CNEAC par ses licenciés, ses moniteurs et le coordinateur pour les vétérinaires, Alexandre BALZER pour la commission.
- Contacter les mairies. Présentation de l'école du chiot sur le bulletin municipal, etc....Utiliser des panneaux communaux pour placer les visuels de la campagne « Ecole du Chiot de la S.C.C. ».
- Mettre à disposition des clubs un DVD de présentation et de vulgarisation pour présenter aux médias et aux élus « l'école du chiot de la SCC ». Ce DVD est réalisé conjointement par la SCC et Royal Canin.
- Utiliser les bulletins d'information des canines régionales en contactant les Présidents.
- Démarcher les éleveurs, la SPA et remettre des «bons de 1^{ère} séance gratuite» à tout nouvel acquéreur d'un chiot.
- Contacter la presse spécialisée. Un dossier de presse vous sera remis.
- Les clubs sont invités à proposer des initiatives visant à promouvoir « l'Ecole du chiot ». Ces initiatives figureront sur le site de la CNEAC.

Article 5 : CHALLENGE

Un challenge des meilleures initiatives visant à promouvoir « l'école du chiot » est lancé.

En fin d'année, un jury d'officiels se réunira et récompensera les trois meilleures initiatives. Les lots seront des bons d'achat chez ANIMO CONCEPT pour du matériel, offert par la société partenaire Royal Canin. Ces lots seront remis lors d'un grand événement de la SCC. Un reportage sera publié dans la presse spécialisée.

Article 6 : CREATION DU DVD

Royal Canin prend en charge la création du DVD visant à promouvoir l'école du chiot auprès des élus, du grand public...

Article 7 : 1^{ère} RENCONTRE NATIONALE « MONITEURS ECOLE DU CHIOT »

Organisation sur le Campus Royal Canin à Aimargues

Date prévue : Le samedi 20 Juin

Invitations à lancer par la CNEAC

Invités :

- Formateurs
- Moniteurs
- CTR
- 4 DR Pro Royal Canin
- Représentants de la CNEAC

Programme :

- Bilan de l'école du chiot
- Présentation en avant 1^{ère} du DVD
- Présentation de la communication mise à la disposition des Clubs
 - o Affiches et Flyers
 - o Dossier de presse
- Module de formation « Alimentation du Chiot et du Chien » par le formateur Royal Canin

- Présentation de Alexandre BALZER
- Tables rondes (Thèmes et animateurs à déterminer)
- Une partie pratique sur le terrain

Prises en Charge :

- Le déjeuner buffet du midi sera organisé et pris en charge par Royal Canin
- La nuit d'hôtel du 19 au soir sera également à la charge de Royal Canin, pour les Formateurs les CTR et les représentants CNEAC.
- Les frais de déplacement des participants sont à leur charge.

Aimargues le 12 mai 2009

Pour la Société Centrale Canine :

Pour la Société Royal Canin :

(1) Matériel préconisé pour « Ecole du Chiot » de la SCC

- Un couloir de stimulation
- Un support mobil comme planche fixée sur des ressorts, sommier métallique...
- Des sols de nature différent : gravier, sable, tôle ondulée, eau, grille métallique ...
- Une bâche solide (3mx3m)
- Une petite balançoire (planche vissée sur un rondin de bois)
- Une brouette
- Un tunnel, une chaussette (style parcours d'Agility)
- Trois marches suivies d'un plan incliné.
- Une petite passerelle : hauteur 50cm, largeur 40 cm.
- Des vêtements amples, un grand chapeau (sombbrero)
- Des mécanismes bruyants : trompette, crécelle
- Des boîtes à odeur
- ETC.